

PRÉMIERS

DES

Mélanges Religieux.

MONTREAL, 8 JANVIER 1841.

SOUVENIR DE RETRAITE.

DIMANCHE, 20 DÉCEMBRE.—JUGEMENT PARTICULIER.—*Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium. Il est statué que tout homme mourra, et après la mort, le jugement.*

L'orateur, avant d'entrer dans son sujet, commence par dire qu'il y aura deux jugemens : le jugement particulier, que chaque homme doit subir après sa mort, et le jugement général, où tous les hommes paraîtront, et qu'il appelle les grandes assises du genre humain. Ensuite il annonce que son intention est de ne s'occuper, pour ce jour-là, que du jugement particulier du pécheur.....“ Nous l'avons laissé hier, s'écrie-t-il, ce pécheur, étendu sur son lit de mort, environné de parens et d'amis en pleurs, les uns s'affligeant de la perte que leur cause sa mort, les autres s'empressant de louer ses bonnes qualités, ses prétendues vertus, ou d'excuser ses défauts :..... C'était un honnête homme, dit-on, un homme d'honneur, bon père, bon époux, ami fidèle.....Il est mort dans de bons sentimens, il a conservé jusqu'à la fin sa parfaite connaissance, &c. &c. A la bonne heure, on peut essayer à se consoler un peu, par ces paroles de circonstances ; mais l'œil de Dieu a tout vu, et cette âme, où est elle ?.....Elle a paru devant son juge, et où ? où ? Pensez-vous qu'il lui a fallu traverser les immenses régions des airs pour arriver au tribunal de ce juge terrible ?.....Non, non ; elle l'a rencontré au sortir de son corps.....elle est jugée dans le lieu même où la mort l'a séparée de tout, ses œuvres exceptées. Oui, dans ce lieu-là même où les assistans en pleurs essaient de recueillir de ce cadavre, à peine éteint, quelques restes de vie, dans le moment où l'on parle de ses vertus vraies ou supposées, Dieu l'a jugée, et cela dans un clin-d'œil. Mais quel jugement, Grand Dieu, si ce malheureux est mort comme je le suppose, dans l'état de péché mortel !.....” L'orateur entre ici dans un détail très étendu des actions de la vie, des pensées et des desirs du cœur qui feront la matière du jugement d'un réprouvé..... Puis il s'écrie : “ Tout est là, les témoins sont là, l'accusé est là, la sentence est là ; elle est prononcée, elle s'exécute. Aussi toutes les iniquités de ce pécheur sont simultanément apparues et elles sont toutes venues fondre sur lui pour l'écraser.—